

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DES LANDES
140 avenue Camille CLAUDEL
40280 Saint Pierre du Mont

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 25 septembre 2020

PROCES - VERBAL

Le 25 septembre 2020 à 14h30, les adhérents du SST des LANDES, dont le siège social est situé : 140 avenue Camille CLAUDEL 40280 St Pierre du Mont ont été individuellement convoqués dans les locaux du Service à Dax, par le Président du Conseil d'Administration, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral pour l'année 2019
- Rapport comptable et financier de l'exercice 2019
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des Comptes et affectation du résultat, quitus aux administrateurs,
- Election des administrateurs,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président, Monsieur Marc de VALICOURT, dépose sur le bureau le texte des résolutions, les rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et déclare tenir à disposition les pouvoirs. Il déclare la séance ouverte, accueille les participants et remercie de sa présence Mme BERTIN, représentante du cabinet d'expertise comptable ADOUR CONSULTING et Monsieur Quentin CASAL, représentant du Commissaire aux Comptes KPMG Entreprise.

Avant de passer à l'ordre du jour, il expose qu'il ressort de la feuille de présence dûment signée par les participants et des pouvoirs dûment établis et signés, que l'Assemblée Générale Ordinaire est constituée de :

- nombre d'adhérents présents : 23
- nombre de voix présentes : 41
- nombre de voix représentées : 1470
- nombre total de voix présentes ou représentées : 1511

Mme Nadine LAUILHE est nommée Secrétaire de Séance.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2020 par le Président :

« L'année 2019 a été marquée par les incertitudes liées à la réforme dans les suites du rapport Lecocq.

Le SSTL comme l'ensemble des services de France s'est mobilisé pour défendre l'autonomie des services de santé et leur action de proximité au bénéfice des employeurs et des salariés du département.

Parallèlement, le service a poursuivi son implication dans la démarche APPTIV élaborée par les services de santé, pour les services de santé et dans les groupes de travail du projet de service : Maintien en emploi, risques psycho-sociaux et mieux être au travail, risque chimique et prévention primaire.

L'année 2019 confirme également le retour à l'équilibre financier du service suite à la hausse de la cotisation assise sur la masse salariale.

Les équipes ont ainsi pu être renforcées avec plusieurs embauches détaillées dans le rapport.

Au cours de cette année, nous avons continué notre développement, et donc notre offre de prestations. Note effectif atteint maintenant 82 personnes, avec 6 départs et 9 recrutements CDI et 2 CDD en 2019. Notre Directrice va vous exposer cela dans le détail.

Les prestations de qualité rendues aux adhérents par les équipes pluridisciplinaires sont essentielles pour que le service reste le premier acteur de proximité de prévention, expert en santé travail et continue à favoriser la performance globale des entreprises.

Concernant les résultats de la Gestion du Service au cours de l'année écoulée, Je vais laisser à notre Expert-comptable, ainsi qu'à notre Commissaire aux comptes, le soin de vous donner tous les renseignements voulus.

Je vous remercie pour votre présence et votre soutien. »

1) RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2019

Le Président présente ensuite avec la direction à l'Assemblée Générale le rapport sur l'activité du Service de Santé au Travail des Landes, au cours de l'année 2019. Un exemplaire de ce rapport ayant été remis à chaque participant à son entrée en séance, le Président en aborde les grands points, s'en remettant aux questions quant aux autres éléments.

Ressources Humaines 2019

Nombre de médecins : 6 médecins du travail à Mont de Marsan (3 à temps complet, 3 à 4/5ème), 5 médecins du travail à temps complet sur Dax, 4 médecins du travail sur Biscarrosse: (1 à temps complet (1680 h annuel), 2 à 3/5ème (2184h annuel), et 1 à 4/5ème (1455 h annuel) et 5 médecins du travail à Capbreton (1 à temps complet (1680 h annuel), 3 à 2/5ème (2 183 h annuel) et 1 à 4/5ème (1 455h annuel).

Nombre d'infirmiers : 15 avec 5 pour Saint Pierre du Mont, 5 pour Dax, 2 pour Biscarrosse et 3 pour Capbreton. 12 sont à temps complet et 4 à 4/5^{ème} de temps.

Nombre et qualification des membres de l'équipe pluridisciplinaire : 5 IPRP Ergonomes à temps complet, 1 IPRP Toxicologue à temps complet, 5 THS, 1 Responsable QSE IPRP, 2 Psychologues du travail, 1 Assistante Sociale, 5 Assistantes techniques en santé au travail.

Nombre et qualification des Assistantes en Santé Travail : 15 Assistantes en santé au travail, dont 14 à temps complet, 1 Assistante en santé travail et de l'équipe pluridisciplinaire, 2 chargées d'accueil ;

Nombre et fonction du personnel support : 1 Directrice à temps complet, 1 Assistante de Direction à temps complet ,1 Assistante relation adhérent et services généraux, 1 Employée Administrative à temps partiel, 1 Comptable à temps complet, 1 Informaticien à temps complet, 1 chargé de communication, en contrat professionnalisation.

Activité 2019

❖ Dépenses.

En termes d'exploitation, l'exercice 2019 est, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement hors amortissements, supérieur aux prévisions : le budget dépenses 2019 avait été fixé à 6 140 437 €, or le montant réel des dépenses s'est élevé à 6 205 781 €, soit 65 344 € de plus, représentant une différence de + 1.06 %.

Le poste le plus important est celui constitué par les rémunérations : La hausse est de 239 962 € par rapport à 2018 (et de 11 739 €, par rapport au budget 2019). Sur 2019, les embauches suivantes se sont concrétisées : 9 recrutements en CDI (contre 6 départs) et 2 recrutements en CDD. (3 Médecins dont un non prévu au budget, 2 IDEST, 2 ergonomes, 1 psychologue, 1 assistante RH pour les CDI ; Les embauches réalisées en cours d'année 2018 ont également pesé en année pleine sur 2019. (IDEST et Médecins).

Après intégration des provisions pour CP, RTT, CET et des indemnités de fin de carrières l'écart est de 186 783 € par rapport à 2018. Des IFC à hauteur de 100 000 € n'étaient pas prévues au budget (+50 000 € par rapport à 2018).

Les charges salariales sont en conséquence aussi en hausse (30 295 € par rapport à 2018 avec la disparition du CICE).

L'intéressement représente 29 048 € contre 27 144 € en 2018 suite à l'accord signé en même temps que la mise en place d'un PEE et PERCO. L'abondement sur PEE/PERCO représente 43 412 € contre 39 270 € en 2018.

La comparaison, poste par poste, des comptes de charges fait aussi apparaître les écarts significatifs suivants :

Le poste matériel de prêt est en hausse de 4 283 € avec l'achat de matériel d'aménagement des postes tertiaires pour les adhérents ; Les frais liés aux examens complémentaires à la charge du service atteignent 7550 € (+1 389 €) ; ils concernent les examens liés à la surveillance des postes de chauffeurs ou certains postes tels que menuisier, plombier, mécanicien, maçon.

Le poste formation atteint 62 362 € contre 62 734 € en 2018 ;

Les dépenses d'entretiens et réparations sur biens immobilier sont en hausse de 4 213 € du fait de travaux exceptionnels sur les bâtiments (notamment éclairage des bureaux) ;

Le poste honoraire est en hausse de 2 481 € du fait des frais engagés pour la mise en place du RGPD ; Les locations mobilières ont augmenté de 10 140 € environ (machines à affranchir, mises sous plis et imprimante) et de 1 300 € pour la location du simulateur de conduite en lien avec le projet APPTIV ;

Les frais de locations de salles ont augmenté afin d'améliorer la qualité des centres annexes (+ 2936 € environ liés aux locations de Mimizan et Saint Geours) ; cela explique également l'augmentation des frais d'assurance (+ 5 856 €) ;

Les frais de déplacement APPTIV sont en hausse de 9 647 € du fait de la participation des équipes (Médecin, Psychologue, ergonomes, chimiste) aux séminaires APPTIV et à l'élaboration du e-learning risque chimique et des réunions organisées avec la DGT, la MILDECA (APPTIV Addictions) et les branches (APPTIV risque routier pour la branche transport) ;

Les frais de déplacement AVIP et PRESANSE (Nouvelle Aquitaine et Nationale) sont en augmentation de 2 878 € avec le renforcement de la structuration de la fédération et les réunions liées à la réforme ; les frais de recrutement (+4 084 €) correspondent aux annonces pour le recrutement de médecins ;

Le montant des pertes sur créances de l'exercice est en hausse de + 655 € et celles sur exercices antérieures de + 2 201 € ;

❖ Recettes.

Pour rappel, les recettes s'organisent autour de trois grands chapitres : cotisations liées à l'activité, plus-values financières et provisions ou recettes diverses.

Concernant les recettes liées à l'activité, le taux de la cotisation principale du Service est fixé à 0,38 % de la masse salariale plafonnée depuis 1^{er} janvier 2020 (Décision du CA du 23 décembre 2019) et était de 0,37 % sur 2019.

Au 31 décembre 2019, l'exercice se clôt par un excédent de 294 262 €, les amortissements atteignant 231 659 € : les recettes liées aux seules cotisations sont supérieures de 138 487 € au montant budgété (et les dépenses de fonctionnement supérieures de 65 343 €).

Au 31 décembre 2019, les recettes enregistrent les évolutions suivantes : Les recettes liées aux cotisations et loyers sont en hausse de 284 763 € par rapport à 2018 (+4,58 %) et supérieures au niveau budgété de 2,2 % (+ 140 442 €), le budget 2019 ayant été établi en prenant en compte une évolution de 2,8 % de la masse salariale et un maintien du volume des autres cotisations.

La cotisation générale : elle est en hausse de 4,51 % (+ 259 750 €) par rapport à 2018.

Les cotisations des intérimaires ont augmenté de 9,23% (20 759 €) par rapport à 2018. Le service a pu ainsi assurer des visites pour plus de 3 000 salariés sur 2019.

Les forfaits adhésions sont en baisse de -4.56% (- 5 746 €) par rapport à 2018. Les droits d'entrée sont en hausse de 1 681 € par rapport à 2018. Les forfaits spécifiques (forfait et Cisme) sont en hausse de 1 568 € par rapport à 2018 ; cela correspond aux demandes de visites pour les salariés éloignés notamment dont l'entreprise est basée sur un autre département ; La cotisation saisonniers reste à un niveau très faible du fait de la disparition de l'obligation de suivi individuel ;

Les loyers perçus représentent 44 100 € avec la location de Biscarrosse ; Les produits financiers atteignent 20 582 € contre 14 850 € en 2018 ; Enfin les produits de gestion divers, transferts de charges et produits exceptionnels tels que cession d'éléments d'actifs expliquent aussi la progression du résultat global (+ 209 470 €).

L'activité de l'exercice 2019 liée aux seules cotisations et loyers (hors produits financiers et produits exceptionnels) a atteint 6 497 879 € soit une hausse de 284 763 € par rapport à 2018.

Les charges d'exploitation ayant enregistrées une hausse similaire (+ 202 223 €), compte tenu des amortissements toujours élevés (231 659 €), l'exercice se clôt par un résultat bénéficiaire de 294 262,27 €.

Compte tenu de charges de fonctionnement (hors amortissements) de 6 205 782 euros, le coût annuel de revient par salarié (pour 71 228 salariés) s'établit à 87,12 € HT (hors notion d'ETP).

BILAN DES PRESTATIONS 2019 ET DU PROJET DE SERVICE

Les prestations du SST des Landes ont bénéficié à 5807 adhérents soit 54 % de nos adhérents.

36977 salariés ont bénéficié d'un acte de suivi individuel, visites médicales ou entretiens infirmiers sur 71228 salariés (51,9%).

3828 adhérents ont bénéficié d'une action en milieu de travail.

Le détail de l'action individuelle médicale (visites et entretiens) et l'action en milieu de travail figure dans le rapport de la direction transmis à la DIRECCTE et va vous être présenté également.

A l'issue de cette intervention, Mme Anne PLANTIF, Directrice du Service, présente un power point à l'Assemblée, dans lequel est détaillé l'ensemble des prestations de suivi individuel et d'action en

milieu de travail effectuée en 2019, et citée ci-dessus, par l'équipe pluridisciplinaire au profit des adhérents du Service et les actions du projet de service.

Après divers échanges, tant sur ces actions que sur l'impact de la réforme, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

2) PRESENTATION DES COMPTES ET BILAN POUR L'ANNEE 2019

Il est poursuivi par la présentation à l'Assemblée par Mme BERTIN, pour le cabinet ADOUR CONSULTING des comptes de résultat et du bilan, au titre de 2019. Une synthèse figure en annexe du présent PV.

Après avoir rappelé que le produit d'exploitation 2019 est composé de la cotisation appelée sur un pourcentage égal à 0,37 % sur la masse salariale individuelle plafonnée et des cotisations forfaitaires pour les salariés saisonniers et les intérimaires, il est présenté les quelques éléments marquants de l'exercice.

A la suite de ces présentations, aucune question n'est soulevée et la parole est donnée au Commissaire aux Comptes.

3) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

M. CASAL du cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes, fait alors lecture de son rapport sur les comptes et bilan de l'exercice 2019 et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Président et M. CASAL ayant répondu aux diverses questions relatives aux comptes, il est proposé à l'Assemblée de passer au vote des résolutions relatives à l'ordre du jour.

4) APPROBATION DU RAPPORT, DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, par le Président, du rapport d'activité du SST des Landes, au titre de l'année 2019, l'Assemblée Générale approuve ce rapport, établi conformément à l'Arrêté du 09-12-1971.

Cette résolution est adoptée par 1511 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, des comptes de résultats de l'exercice et du bilan arrêté au 31-12-2019 des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que des commentaires sur les évolutions les plus significatives des différents postes de recettes et de dépenses, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2019 du SST des Landes, décide d'affecter le bénéfice de 294 262,27 € au report à nouveau et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs

Cette résolution est adoptée par 1511 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5) ELECTION DES ADMINSITRATEURS et POUVOIRS POUR LES FORMALITES

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts de l'Association, renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- De VALICOURT Marc _____	_____ 1511__ voix
- SANSOT Georges _____	_____ 1511__ voix
- BAUDIA Claude _____	_____ 1511__ voix
- LAUILHE Nadine _____	_____ 1511__ voix

Elle élit pour leur premier mandat en qualité d'Administrateurs :

- Céline BEYRIE _____	_____ 1511__ voix
- Dominique BERGEON-DURQUETY _____	_____ 1511__ voix
- Jean BOURGOIN _____	_____ 1511__ voix
- François COAQUETTE _____	_____ 1511__ voix

Les membres du Conseil d'Administration sont élus ou renouvelés pour un mandat d'une durée de 4 ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par 1511 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au Conseil d'Administration, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée par 1511 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Marc de VALICOURT, remercie l'Assemblée et déclare la séance levée.

Fait à DAX le 25 septembre 2020

La Secrétaire de Séance,

Le Président,

Mme Nadine LAUILHE

Marc de VALICOURT